

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Cumberland-Colchester-Nord soulève la question de privilège.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, on a posé passablement de questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet des problèmes du Canada en matière énergétique. Tout en me rendant compte que la première question et les questions supplémentaires ont été posées par des députés du centre et de l'ouest du Canada, je dois dire que l'énergie pose aussi un problème sur la côte est du Canada. A mon avis, il n'est pas juste que les députés du centre et de l'ouest du Canada aient l'occasion de poser des questions au ministre au sujet de l'absence de politique, qui de jour en jour devient plus apparente, si l'on ne nous permet pas aussi de poser des questions.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me rends compte du bien-fondé de la remarque du député de Cumberland-Colchester-Nord, mais d'autre part le député voudra bien aussi comprendre la position de la présidence qui, après un certain nombre de questions supplémentaires, essaie de passer à un autre sujet. La tâche de la présidence deviendrait impossible, je crois, si elle devait s'efforcer de permettre des questions supplémentaires de la part des députés de chaque province, de chaque région du pays à propos de chacune des questions soulevées. Les députés, y compris le député de Cumberland-Colchester-Nord, auront l'occasion de poser des questions supplémentaires au cours de la période des questions. Comme l'affluence n'est probablement pas aussi forte ce matin que les autres jours, le député aura sûrement la parole très bientôt.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

GROS MORNE (T.-N.)—L'APPEL INTERJETÉ PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL AU SUJET DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DES RÉSIDENTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dirait-il à la Chambre s'il a pris une décision concernant l'appel interjeté par le gouvernement provincial de Terre-Neuve et les citoyens qui vivent dans le parc national du Gros Morne en vue de leur permettre de léguer à leurs successeurs les biens et les terres qui leur appartiennent?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, nous avons établi notre politique à ce sujet. J'ai rencontré le ministre ce matin; nous n'avons pas discuté de ce problème-là en particulier, mais je pense que nous sommes en bonne voie de régler toutes les difficultés qui pouvaient exister aux deux niveaux de gouvernement.

* * *

[Traduction]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA SCHL AU POSTE DE DIRECTEUR DE ST. MAURICE CAPITAL CORPORATION—LA QUESTION DE L'ABANDON DES INTÉRÊTS FINANCIERS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu

Questions orales

que M. William Teron a été réélu hier matin administrateur de la St. Maurice Capital Corporation, et l'importance de dissiper tout doute possible quant aux conflits d'intérêt qui pourraient surgir par suite de sa récente nomination à la présidence de la Société centrale d'hypothèques et de logement, je voudrais poser au premier ministre deux questions. D'abord, M. Teron a-t-il démissionné après son élection hier et, deuxièmement, le premier ministre voudrait-il informer la Chambre de la manière exacte dont M. Teron compte céder ses intérêts financiers et ses biens-fonds, ainsi que la nature exacte de l'arrangement fiduciaire proposé à cette fin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des postes d'administrateur de sociétés, l'arrangement veut que M. Teron cède les divers postes qui se rattachent, d'une manière ou d'une autre, par leur intérêt commercial au domaine dans lequel il sera appelé à travailler. Je pense qu'il y a quelques exceptions. Ainsi, je crois qu'il va demeurer directeur de l'Ottawa Football Club et peut-être conserver ses relations avec le Centre national des Arts. Il y a des exceptions de ce genre. Je n'ai pas eu connaissance de l'élection mentionnée par le député dans sa question. Ou bien ce n'est pas le cas ou bien cela n'entre pas en ligne de compte car l'entente conclue avec M. Teron repose sur un élément essentiel, sa démission de ces postes d'administration.

● (1130)

Pour ce qui est des autres dispositions mentionnées dans la dernière partie de la question du député, j'ajoute que M. Teron va se départir de ses intérêts soit d'une façon définitive par la vente de biens dans un délai raisonnable, soit en en confiant des biens à une société de fiducie indépendante constituée en partie convenable, d'un trust public reconnu et en s'engageant à n'avoir aucune part dans la gestion des affaires du trust en question.

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT WILLIAMS—LE PROJET DE RÉGLEMENT SUR LES ENTENTES AVEC LES TRUSTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'espère que malgré ses nombreuses occupations, le premier ministre aura le temps de vérifier les faits qui entrent en ligne de compte dans ce cas-ci.

J'aimerais lui demander, pour ce qui est de l'importante question des conflits d'intérêts, si le gouvernement a l'intention, dans la mesure législative et les principes directeurs sur les conflits d'intérêts promis par le premier ministre, de se conformer aux recommandations du rapport du professeur Jeremy William soumis au gouvernement en 1969 et s'il compte, en outre, établir des règlements sur les ententes avec les trusts dont il vient de parler, en ce qui concerne les ministres et autres personnes désignées par le gouvernement, ainsi qu'un mécanisme indépendant de surveillance, chargé de voir à l'administration convenable du trust en question.